



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accueil

Question écrite n° 48691

Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation de l'hébergement en proximité des lieux de soins qui se développe dans nos régions. En effet, ce nouveau procédé permet aux malades d'être opérés et traités en ambulatoire et pour offrir aux « aidants » la possibilité de rester auprès de l'enfant ou de l'adulte hospitalisé. De nombreuses fondations, associations et les mécènes, multiplient les appels à projets destinés à créer de nouvelles structures d'accueil de ce type. Pourtant, ce secteur connaît des difficultés, et certaines familles ne peuvent plus rester auprès de l'enfant ou de l'adulte hospitalisé malgré les aides de financement de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMT). Ainsi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour, d'une part, assurer le développement des « Maisons d'accueil » et d'autre part pour répondre à l'augmentation du nombre de familles demandant un hébergement dans le cadre d'une hospitalisation.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très sensible à la question de l'hébergement non médicalisé des patients et de leurs aidants à proximité des hôpitaux, notamment lorsque l'établissement de santé est éloigné du domicile du patient. Des réflexions, en lien avec les acteurs concernés, sont en cours sur l'opportunité de développer une offre de solutions d'hébergement en amont ou en aval d'une prise en charge hospitalière, dans le souci d'inciter à l'amélioration du parcours de soins des patients et au développement des prises en charge ambulatoires. Elles portent notamment sur le schéma économique associé.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48691

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 936

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5836